



# VLAAMS HUIS

## Membre Donateur

Le membre donateur s'engage à verser mensuellement à la Maison du Peuple Flamand (T' Vlaams Huis) la somme minimale de 25 € par mois.

Le membre donateur est membre à part entière de l'association, et possède à ce titre le droit de vote lors des assemblées générales.

Le statut de membre donateur s'accompagne :

- de 50% de réduction sur les participations aux frais des activités de la Maison Flamande (repas, sorties et autres)
- de 10 % de réduction sur les articles de la boutique.
- de la possibilité d'obtenir un reçu fiscal.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : / / / / Email : .....

Montant du versement mensuel (25€ minimum) : .....€

Par :

Virement bancaire mensuel

Chèque bancaire ou postal en  
..... versements de .....€ tous les ..... mois le ..... jour.

Espèces en  
..... versements de .....€ tous les ..... mois le ..... jour.

Autres (préciser les modalités)

Fait à la Maison du Peuple Flamand le / /

Signature :